CLEMENTINE BOURGEOIS

CAS PRATIQUES COURS DROIT ET MANAGEMENT

CAS N°1

Monsieur Dubois, qui doit renouveler le matériel informatique de son entreprise, a pris contact avec différents vendeurs. Ctiest la société X qui lui a fait la proposition la plus intéressante en offrant de lui vendre 15 appareils pour la somme de 900 euros pièce.

Monsieur Dubois a indiqué à la société X qutiil acceptait sa proposition à la condition que celle-ci lui consente un rabais de 100 euros par appareil et qutiil ne trouve pas moins cher ailleurs dans le délai dtiune semaine.

La société X a accepté, et Monsieur Dubois ntia pas trouvé dtioffre plus intéressante. Monsieur Dubois craint cependant aujourdtihui de ne plus disposer de locaux pour installer son entreprise, son propriétaire refusant de lui renouveler son bail commercial.

Il vous consulte afin de savoir stiil peut être contraint par la société X de se porter acquéreur des ordinateurs.